



# ACADÉMIE DE TOULOUSE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Pôle Civique Jeunesse, Engagement, Citoyenneté**  
**Equipe Académique Valeurs de la République**  
Bureau n° 2014  
Affaire suivie par :  
Fabrice PAPPOLA  
Réfèrent académique Valeurs de la République  
Mél : [fabrice.pappola@ac-toulouse.fr](mailto:fabrice.pappola@ac-toulouse.fr)  
75, rue Saint Roch CS 87703  
31077 TOULOUSE Cedex 4

Toulouse, le 11 décembre 2024,

Monsieur PAPPOLA  
à

Mesdames et messieurs les membres des corps d'inspection,  
Mesdames et messieurs les chefs d'établissement,  
Mesdames et messieurs les personnels des écoles, collèges et  
lycées de l'académie de Toulouse

## **Objet : Appel à candidatures – séjour d'étude et de formation du Mémorial de la Shoah à Paris, Cracovie et Auschwitz à destination des personnels de l'académie de Toulouse, 10 au 13 avril 2025**

Madame, Monsieur,

L'académie de Toulouse et le Mémorial de la Shoah sont engagés depuis plus de dix ans dans un partenariat destiné à favoriser le renforcement des connaissances scientifiques et l'expérimentation pédagogique autour, notamment, de l'histoire et des mémoires de la Shoah. Afin de nourrir la réflexion des professeurs et des personnels de l'Education nationale, le Mémorial de la Shoah et l'académie de Toulouse organisent une nouvelle fois **un séjour d'étude comportant quatre jours de formation à Paris et en Pologne qui aura lieu du 10 au 13 avril 2025** selon le programme prévisionnel suivant :

- Jeudi 10 avril 2025 : une journée de formation à Paris, au Mémorial de la Shoah, associant des conférences d'historiens spécialistes et une visite du Mémorial.
- Du vendredi 11 au dimanche 13 avril 2025 : un séjour d'étude de trois jours en Pologne sur le site d'Auschwitz-Birkenau et au musée d'Auschwitz, ainsi que sur les traces de la communauté juive d'Europe centrale à travers une visite de Cracovie (quartier historique, quartier juif Kazimierz, emplacement du ghetto), sous la conduite d'historiens spécialistes.

Ce séjour d'étude et ces conférences constituent un outil pédagogique au service de l'enseignement de l'histoire de la Shoah, complémentaire des nombreuses actions engagées dans les établissements scolaires. Ces journées interrogent les enjeux relatifs à l'ensemble des programmes scolaires associés à cette question, à la lumière des apports les plus récentes de l'historiographie. Elles représentent également pour l'ensemble des participants une expérience humaine et intellectuelle exceptionnelle.

### **Modalités pratiques**

**40 personnels de l'académie de Toulouse**, du premier comme du second degré, pourront bénéficier de ce dispositif.

Le coût de ce séjour est presque intégralement pris en charge par le Mémorial de la Shoah. Sont compris les billets d'avion (Toulouse-Paris-Cracovie aller et retour, vol assuré par la compagnie Easyjet), les nuits d'hôtels à Paris et en Pologne, les repas (sauf celui du jeudi soir à Paris) et autres prestations (bus en Pologne, guides). L'hébergement est assuré en chambres doubles à Paris comme à Cracovie. Le Mémorial souscrit une assurance rapatriement. Seule une **participation forfaitaire d'un montant de 150 euros par personne** sera demandée à chaque participant.

Ce séjour de formation concerne prioritairement les professeurs d'histoire-géographie et de lettres-histoire (collège, lycée général, technologique, professionnel) mais également les professeurs des autres disciplines, les professeurs des écoles, de même que tous les autres personnels intéressés (chefs d'établissement, CPE, corps d'inspection, ainsi que tout autre membre des équipes éducatives et administratives). Sauf situation exceptionnelle, une seule candidature par établissement sera retenue par la commission de désignation.

### **Eléments complémentaires**

- Les candidatures doivent être accompagnées d'une courte **lettre de motivation**, mettant notamment en lumière les projets pédagogiques ou éducatifs actuels ou passés menés par la personne candidate.
- Il est à noter que les candidatures de personnes n'ayant encore jamais participé à un séjour d'étude à Auschwitz seront prioritaires. Cette priorité sera renforcée en cas de candidature infructueuse au cours des années précédentes.
- Les candidats doivent s'assurer qu'ils possèdent **une pièce d'identité** (carte d'identité ou passeport) **en cours de validité au moment du voyage**.
- Le cas échéant, devra être indiqué sur la fiche d'inscription le **nom légal** et non le nom usuel, **tel qu'il apparaît sur la pièce d'identité** qui sera utilisée.
- Par souci de simplification de la gestion administrative des candidatures, il est très souhaitable que les candidats utilisent leur **adresse de messagerie académique** pour s'inscrire.
- **Tous les participants s'engagent à assister à une journée de formation complémentaire de « retour d'expérience »**, qui aura lieu avant la fin de l'année scolaire en cours, en prévision de laquelle ils seront invités à préparer une note ou un support pédagogique de leur choix pour illustrer la façon dont le séjour d'étude aura fait évoluer leurs pratiques et leurs réflexions professionnelles.
- Ce séjour d'étude ne relève pas d'un protocole pris en charge par l'EAFC. Le cas échéant, les participants devront donc obtenir l'accord formel de leur responsable de service. **Dans le cas des personnels enseignants, il appartient au candidat de s'assurer auprès de son responsable de service que les dispositions nécessaires au remplacement des heures de cours non assurées sont possibles et prévues.** Dans le cas contraire, le responsable de service pourra légitimement s'opposer à ladite candidature.
- Le responsable académique des relations avec le mémorial de la Shoah informera les intéressé(e)s de la conclusion de leur candidature dans les jours suivant la date limite ci-dessous. Les candidats retenus adresseront alors directement au Mémorial de la Shoah leur chèque de participation, ainsi qu'une fiche d'inscription définitive (qui leur sera transmise à l'issue de la commission de désignation) visée le cas échéant par leur responsable de service.

**La date limite de candidature est le lundi 3 février 2025 (délai de rigueur)**

<https://web.ac-toulouse.fr/auschwitz2025/>

Les questions éventuelles peuvent m'être adressées à l'adresse suivante :

[fabrice.pappola@ac-toulouse.fr](mailto:fabrice.pappola@ac-toulouse.fr)

Demeurant à votre écoute, je vous prie de recevoir, madame, monsieur, l'expression de ma sincère considération.

**Le responsable académique des relations avec le Mémorial de la Shoah,  
Fabrice PAPPOLA**